

personnellement, et pour abuser le moins possible de votre patience, il vous soumettra brièvement les quelques considérations suivantes.

Dans l'hiver de 1843, le soussigné présenta au département des Travaux Publics, par l'entremise de J. B. Mills, éc., l'ingénieur résidant au canal Beauharnois, un modèle et une description ou spécification d'un mode perfectionné pour construire les portes d'écluses, mode dont il avait une très-haute opinion, et qui fut favorablement accueilli par presque tous les ingénieurs et les hommes spéciaux qui l'examinèrent.

Le soussigné, à cette époque, croyait qu'il suffirait de faire connaître cette amélioration, à laquelle il attachait une grande valeur, aux personnes intéressées à la faire accueillir favorablement, mais déçu dans son attente, il ne réussit pas à la faire apprécier comme elle le méritait à son point de vue. Depuis ce temps-là, le soussigné, dans toutes les occasions favorables qui se sont présentées, a fait valoir auprès des personnes intéressées dans les constructions de ce genre, les titres incontestables qu'avait son amélioration sur celles de cette espèce communément en usage, et il est tellement convaincu des qualités supérieures de son amélioration qu'il n'hésite pas à déclarer que nul autre mode de construction des portes-écluses en bois ne peut être comparé au sien, soit sous le rapport de l'économie, ou des avantages qu'il présente.

Les commissaires des travaux publics font maintenant construire des portes sur le modèle en question, et le soussigné demande qu'on lui rende simplement la justice de reconnaître d'une manière officielle les droits qu'il a dans la découverte de cette amélioration.

A l'appui de ses prétentions il en réfère humblement à Samuel Keefer, éc., John Page, éc., Muller Shanley, éc., ou J. B. Mills, éc., et il pourrait mentionner les noms d'autres personnes qui pourraient justifier de ses droits de premier inventeur.

Avec les sentiments d'une considération distinguée, le soussigné désire se souscrire votre très-humble serviteur.

(Signé,)

NATHANIEL TAGGART.

A l'honorable

Commissaire des Travaux Publics,
Canada.

[Copie du No. 18,991.]

OGDENSBURGH, 4 février 1853.

CHER MONSIEUR,—Je ne désire pas abuser du temps d'un employé public, dont les travaux, je le sais, occupent tous les instants; j'espère néanmoins que le zèle que j'ai déployé déjà pendant la construction de certains ouvrages publics placés sous votre surveillance, pourra me donner certain droit à votre considération au point de me faire pardonner cette préemption qui me pousse à solliciter une faveur personnelle de votre part.

Vous vous rappellerez peut-être, ou vous avez peut-être oublié (*sic*), qu'en 1843 j'attirai votre attention, par l'entremise de M. Mills, sur ce que je considérais comme une amélioration importante dans la manière de construire les portes d'écluses; je remis entre les mains de M. Mills une spécification avec un modèle contenant une description des principales améliorations. Je croyais alors (et je n'ai jamais changé d'opinion), qu'on opérerait une économie considérable dans les dépenses, si l'on construisait les portes d'écluses d'après mon modèle, mais je ne pus réussir à faire penser tout le monde comme moi. Il existait alors certaines difficultés qui m'empêchaient d'obtenir un brevet d'invention en Canada; autrement j'en aurais fait la demande. J'ai fait des démarches pour en obtenir un aux Etats-Unis.

Je suppose que vous n'ignorez pas que les commissaires des travaux publics font maintenant construire des portes d'écluse d'après mon modèle. Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de ma part de faire reconnaître mon titre de premier inventeur de cette amélioration.

C'est chose facile que de faire reconnaître mes titres de premier inventeur, et c'est un fait connu d'un grand nombre d'hommes spéciaux que les avantages de cette amélioration dépassent de beaucoup l'opinion qu'on s'en est formée jusqu'à présent; quand une fois cette invention, simple dans son principe, aura subi les épreuves d'un essai consciencieux, elle surpassera assurément tout autre mode jusqu'ici en usage de construire les portes d'écluse, soit que vous la considériez sous le rapport de l'économie ou des avantages qu'elle présente.